

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

N° de délibération : 25/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 26 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	11/09/2024
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Claude BALAND, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Jean-Luc CLEAU, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Eliane DESABRE, Sylvie FAVERIAL, Christophe FRAGNY, Matthieu GABET, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Alain HERTELOUP, Gilles JACQUET, Julien JOUHANNEAU, Guillaume LARGERON, Emmanuel LOCTIN, Maurice MALETRAS, Dominique MAURIN, Jacques MERCIER, Alexis PLISSON, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Régine ROY, Sylvie THOMAS et Henri VALES

Étaient représentés (pouvoirs) :

Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Eric GUYOT
François DIOT a donné pouvoir à Rose-Marie GERBE
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Yves RAVET
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER

Madame Sylvie FAVERIAL est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election du 1er Vice-président du Pays

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7,

VU la délibération DE/2024/06/29/011 de Nevers Agglomération désignant les représentants de Nevers Agglomération au Comité du Pays Val de Loire Nivernais,

Suite à l'extension du périmètre de Nevers Agglomération et à la nouvelle désignation de ses délégués titulaires et suppléants au Pays, la 1^{ère} Vice-présidence du Pays est vacante.

L'élection des Vice-présidents se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 1^{er} Vice-président.

Est candidat : Philippe CORDIER.

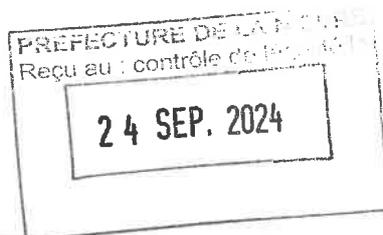
Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

	TOTAL
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue (ou relative au 3 ^{ème} tour)	16
Candidat Philippe CORDIER	30

Monsieur Philippe CORDIER ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1er Vice-Président du Pays Val de Loire Nivernais est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 19 septembre 2024**